

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**  
-----oOo-----



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ASSAINISSEMENT ET  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

-----oOo-----  
**DIRECTION NATIONALE  
DES EAUX ET FORETS**  
-----oOo-----

**UNION EUROPEENNE**  
-----oOo-----



**PROGRAMME**  
**« ALLIANCE GLOBALE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE  
AU MALI PHASE 2 (AGCC-MALI 2) »**

Rue 886 A porte 472, Faladié Sema Bamako - Tél. 20 20 23 45 / 20 20 23 46

-----oOo-----  
**Convention de financement**  
**OPERATION DECENTRALISEE**  
**ENGAGEMENT FINANCIER/BUDGETAIRE GLOBALE/INDIVIDUEL**  
**CRIS : DCI-ENV/2016/039 468**  
**DEVIS-PROGRAMME N°1 AGCC-Mali 2 / N° ENV/2017/386 539**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL**

**N°007/2020 -DP1 AGCC-Mali 2/ Relatif à la fourniture et l'installation d'une (01) Licence perpétuelle ArcGIS Desktop Basic version 10.7.1, avec une (01) Licence ArcGIS Spatial Analyst for Desktop - Extension et le renforcement des capacités de huit (08) cadres DNEF/SIFOR en traitement d'images satellites et en cartographie de la couverture végétale.**

# AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

**N°007/2020 -DP1 AGCC-Mali 2/** Relatif à la Fourniture et l'installation d'une (01) Licence perpétuelle ArcGIS Desktop Basic version 10.7.1, avec une (01) Licence ArcGIS Spatial Analyst for Desktop - Extension et le renforcement des capacités de huit (08) cadres DNEF/SIFOR en traitement d'images satellites et en cartographie de la couverture végétale

## **1. Référence : N°001/2020 -DP1 AGCC-Mali 2**

## **2. Procédure :**

Appel d'offres ouvert local.

## **3. Intitulé du programme**

Alliance Globale contre le Changement Climatique au Mali Phase 2 (AGCC-Mali 2)

## **4. Financement**

DCI-ENV/2016/039 468.

## **5. Pouvoir adjudicateur**

République du Mali

## **SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ**

## **6. Description du marché**

La Cellule de Gestion du SIFOR vise à être une institution nationale d'appui d'aide à la décision dans le cadre de la planification, le suivi de la dynamique et de la gestion des ressources naturelles et particulièrement les ressources forestières aux niveaux central et décentralisé. Elle a une approche basée sur l'utilisation du SIG (Système d'information Géographique) notamment la télédétection et la cartographie dans le principal but de suivre et de faire connaître le patrimoine ligneux du Mali et des autres ressources naturelles et d'assurer le suivi de leur évolution.

La présente prestation consistera à l'acquisition d'une licence ArcGis version 10.7.1 et assurer le renforcement des capacités du personnel DNEF/SIFOR ciblé à cet effet. Aussi, elle permettra de garantir sa maîtrise et d'exploiter au mieux ses fonctionnalités pour les différents besoins des demandeurs de services en matière de traitement d'imageries satellitaires et la production de cartes thématiques.

Pour ce faire le prestataire procédera à :

- La fourniture et installation d'une (01) licence ArcGis Desktop Basic avec licence fixe perpétuelle et une (01) licence ArcGis Spatial Analyst For Desktop-Extension
- Assurer la formation du personnel ciblé au plus 08 cadres sur l'utilisation du logiciel ArcGis et la prise en main du logiciel.

Cette formation portera sur deux (02) niveaux ciblés d'ArcGIS ;

- niveau 1 à travers une introduction générale au SIG pendant au moins deux (2) jours (DEVSIG\_ALL) et
- niveau 2 sur les processus essentiels de manipulation du logiciel pour répondre aux différentes demandes de services pendant au moins trois (03) jours.

## **7. Nombre de lots**

Lot unique

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 8. Éligibilité et règle d'origine

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques ressortissantes de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'un des pays ou territoires éligibles, tels qu'ils sont définis dans le règlement (UE) n° 236/2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure (CIR), pour l'instrument applicable au programme d'aide au titre duquel le marché est financé, et à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] qui sont effectivement établies dans l'un de ces États, pays ou territoires (voir également le point 22 ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales.

Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché peuvent provenir dans n'importe quel pays conformément aux dispositions du Point 3.2 du PRAG (montant inférieur au seuil de la procédure simplifiée pour les marchés de fourniture -100 000 EUR)

### 9. Motifs d'exclusion

Les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée (incluse dans le bordereau de soumission) par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir octroyer le marché.

### 10. Nombre d'offres

Les offres pour des parties d'un même lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.]

Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise si son offre est retenue

### 11. Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est requise.

### 12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de 10 % du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le marché sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins-disante.

### 13. Réunion d'information et/ou visite du site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

### 14. Validité de l'offre

Les offres doivent rester valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique (voir point 8.2 des instructions aux soumissionnaires).

### 15. Période de mise en œuvre des tâches

Trente 30 jours, à partir de la dernière signature du contrat,

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

### **16. Critères de sélection**

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition expresse contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et sociétés unipersonnelles qui travaillent comme sous-traitants.

1) **Capacité économique et financière du soumissionnaire** : (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices clos.

**Les soumissionnaires doivent justifier un chiffre d'affaires dont la moyenne pour les trois (03) années (2016, 2017, 2018) est au moins supérieure ou égale au budget du présent marché**

2) **Capacité professionnelle du soumissionnaire** : Capacité professionnelle du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies aux points 4 et 5 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois dernières années précédant la date limite de soumission (2016, 2017, 2018).

**Les soumissionnaires doit disposer d'un spécialiste en charge de la formation avec une formation de base d'au moins (Bac+4) et spécialisé en sciences de la géographie/cartographie ou équivalent, ayant :**

- une bonne maîtrise du logiciel ArcGis (Attestations de formation tenant lieu) ;
- au moins cinq (05) ans d'expériences confirmées en qualité de formateur dans le domaine des SIG (Cartographie, SGBD) ;
- des connaissances dans le domaine du développement d'applications, des technologies web et ou des connaissances dans l'administration de base de données SQL Server/PostgreSQL ;
- une expérience d'au moins cinq (05) prestations similaires (contrats et/ou attestations de service fait).

Le soumissionnaire fournira dans son offre le CV actualisé du spécialiste en charge de la formation.

3) **Capacité technique du soumissionnaire** : La capacité technique du soumissionnaire est évaluée sur la base des données fournies aux points 5 et 6 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux [trois dernières années] précédant la date limite de soumission.

La période de référence correspond aux quatre derniers exercices (2016, 2017, 2018, 2019) précédant la date limite de soumission.

**Les soumissionnaires doivent apporter la preuve de la réalisation d'un (01) ou plusieurs marchés similaires au cours des quatre (4) dernières années (2016, 2017, 2018, 2019), dont les montants cumulés sont équivalents au budget du présent marché**

Cela signifie que le projet auquel se réfère le soumissionnaire a pu être entamé ou mené à son terme à tout moment durant la période indiquée. Il ne doit toutefois pas nécessairement avoir été entamé et mené à son terme durant cette période, ni mis en œuvre pendant toute la période concernée. Les soumissionnaires peuvent se référer soit à des projets menés à leur terme pendant la période de référence (bien qu'entamés avant cette période) soit à des projets non encore menés à leur terme. Dans le premier cas, le projet sera pris en compte dans sa totalité à condition que des preuves suffisantes de sa bonne exécution soient fournies (déclaration ou attestation émanant de l'entité qui a attribué le marché, réception définitive). Dans le cas des projets encore en cours d'exécution, seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en compte. La réalisation satisfaisante de cette partie doit être étayée par des pièces justificatives (comme pour les projets menés à leur terme), avec indication du montant correspondant.

### **17. Critères d'attribution**

Meilleur rapport qualité-prix.

### 18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offre

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse internet suivante: <http://sifor-mali.net/v2/> et <http://www.confedmali.net/>. Il est également disponible auprès du pouvoir adjudicateur : **Cellule de Gestion du Programme AGCC Mali 2.**

**Adresse : Faladié Sema, Rue 886 ; Porte 472 face à la station SODIES sur les 30 m**

**Email : [soumana\\_fofana@yahoo.fr](mailto:soumana_fofana@yahoo.fr),**

Les offres doivent être soumises au moyen du bordereau type de soumission pour les marchés de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres dont le format et les instructions doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à [<soumana\\_fofana@yahoo.fr>](mailto:soumana_fofana@yahoo.fr), Tel: +223 20 20 23 45 /20 20 23 46> (avec mention de la référence de la publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de soumission des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions de tous les soumissionnaires au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres. D'éventuels éclaircissements ou changements mineurs au dossier d'appel d'offres seront publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur les sites internet <http://sifor-mali.net/v2/> et <http://www.confedmali.net/>

### 19. Date limite de soumission

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'il existe deux systèmes différents pour l'envoi des offres; celles-ci peuvent être : 1) soit envoyées par la poste, 2) soit remises en main propre.

Dans le premier cas, l'offre doit être envoyée avant la date limite de soumission **le 19 mars 2020 à 10h 00mn heure locale**, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi<sup>1</sup>, alors que dans le second cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la réception de l'offre qui fait foi.

Les offres envoyées au pouvoir adjudicateur après la date limite ne seront pas prises en considération.

**Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute offre soumise à temps au service postal mais reçue, pour toute raison échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter des offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées**

### Modalités de soumission des offres

Les offres doivent être rédigées en français et soumises, sous enveloppe scellée, exclusivement au pouvoir adjudicateur et :

- SOIT envoyées par courrier, auquel cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt font foi ;
- SOIT **remises en main propre** par le participant en personne ou par un agent **directement** dans les locaux du pouvoir adjudicateur contre **remise d'un accusé de réception signé et daté**, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

**Cellule de Gestion du Programme AGCC Mali 2.**

**Adresse : Faladié Sema, Rue 886 ; Porte 472 face à la station SODIES sur les 30 m**

**Tel: +223 20 20 23 45 /20 20 23 46**

L'**intitulé du marché** et la **référence de la publication** (voir point 1 ci-dessus) doivent être clairement indiqués sur l'enveloppe contenant l'offre et toujours être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

**Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.**

En soumettant une offre, les candidats acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

### 20. Séance d'ouverture des offres

---

<sup>1</sup> Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

La séance d'ouverture des offres est prévue pour le **19 mars 2020** à la Cellule de Gestion du Programme AGCC Mali 2 à **11h 00mn.**

Au cas où, à la date de la séance d'ouverture, certaines offres n'ont pas été remises au pouvoir adjudicateur, mais que leurs représentants peuvent prouver qu'elles ont été envoyées dans les délais, le pouvoir adjudicateur leur permettra de participer à la première séance d'ouverture et informera tous les représentants des soumissionnaires qu'une deuxième séance d'ouverture sera organisée.

**21. Langue de la procédure :**

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

**22. Base juridique :**

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. Il est fait référence à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.]

**23. Informations complémentaires**

Les données financières à fournir par le candidat dans le formulaire de candidature standard doivent être exprimées en F CFA Le cas échéant, lorsqu'un candidat se réfère à des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en [EUR] est faite selon le taux de change InforEuro de mars 2020, disponible à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html>.

## A - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

### RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION :N°001/2020 -DP1 AGCC-Mali 2

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent pleinement et sans restriction les conditions générales et particulières qui régissent le marché comme seule base du présent appel d'offres, quelles que soient leurs propres conditions de vente auxquelles ils déclarent renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres et sont tenus de s'y conformer. Les soumissionnaires qui ne soumettent pas une offre contenant toutes les informations et tous les documents nécessaires avant la date limite verront leur offre rejetée. Il ne saurait être tenu compte des remarques éventuelles formulées dans l'offre à propos du dossier d'appel d'offres; les remarques sont susceptibles d'entraîner le rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé à son évaluation.

Les présentes instructions définissent les règles de soumission, de sélection et d'exécution des marchés financés au titre du présent appel d'offres, conformément aux dispositions du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG), qui est disponible sur l'internet à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do>).

#### 1. Fournitures faisant l'objet du marché :

L'objet du présent marché est d'assurer la fourniture de la version française d'une licence ArcGIS Desktop Basic version 10.7.1 et la formation du personnel DNEF/SIFOR à son utilisation/exploitation. Il s'agit de :

- Fournir et installer ArcGis Desktop Basic version 10.7.1 – avec licence fixe perpétuelle sur le serveur du SIFOR ;
- Fournir et installer une licence Spatial Analyst for ArcGIS Desktop Basic version 10.7.1 – Extension ;
- Renforcer les capacités niveau 1 (introduction au SIG) et niveau 2 (processus essentiel) du personnel DNEF/SIFOR pour une prise en main du logiciel

Les biens doivent respecter toutes les spécifications techniques énoncées dans le dossier d'appel d'offres (annexe technique).

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de la présente offre.

#### 2. Calendrier

	<b>DATE</b>	<b>HEURE*</b>
Réunion d'information/visite du site (le cas échéant)	sans objet	sans objet
Date limite à laquelle les demandes d'éclaircissements doivent être adressées au pouvoir adjudicateur	27 février 2020	-
Date limite à laquelle le pouvoir adjudicateur doit répondre aux demandes d'éclaircissements	06 mars 2020	-
<b>Date limite de soumission des offres</b>	<b>19 mars 2020</b>	<b>10 h 00 mn</b>
Séance d'ouverture des offres	19 mars 2020	11h 00 mn
Notification de l'attribution à l'attributaire	Mars 2020**	
Signature du contrat	Mars 2020**	

\* Les heures sont celles du fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur

\*\* Date provisoire

### **3. Participation**

3.1. La participation est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de soumissionnaires) qui sont effectivement établies dans un État membre de l'Union européenne, dans un État ACP ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé. La participation est également ouverte aux organisations internationales.

3.2 Ces conditions visent tous les ressortissants des États susmentionnés et toutes les entités légales, sociétés ou partenariats effectivement établis dans ces États. Pour prouver qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité, les soumissionnaires qui sont des personnes morales doivent présenter les documents requis par la législation de ce pays.

3.3 Les conditions d'admissibilité détaillées aux points 3.1 et 3.2 s'appliquent à tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, à tous les sous-traitants ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquels le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection. Tous les soumissionnaires, tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, toutes les entités pourvoyeuses de capacités et tous les sous-traitants fournissant plus de 10 % des biens doivent certifier qu'ils remplissent ces conditions. Ils doivent prouver qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité par des documents datés de moins d'un an avant la date limite de soumission des offres, établis conformément à leur droit national ou à la pratique ou par des copies des documents originaux relatifs à leur enregistrement et/ou à leur statut juridique, au lieu de leur enregistrement et/ou à leur siège statutaire ainsi que, s'il est différent, au siège de leur administration centrale. Le pouvoir adjudicateur peut accepter d'autres preuves satisfaisantes indiquant que ces conditions sont remplies.

3.4 Les personnes physiques ou morales qui se trouvent dans une des situations visées aux sections 2.4 (mesures restrictives de l'UE), 2.6.10.1 (critères d'exclusion) ou 2.6.10.1.2 (exclusion d'une procédure) du PRAG ne peuvent ni participer au présent appel d'offres ni se voir attribuer un marché. Si elles participent malgré tout au présent appel d'offre, leur offre sera considérée comme inadaptée ou irrégulière, selon le cas. Dans les cas énumérés dans la section 2.6.10.1 du PRAG, les soumissionnaires peuvent être exclus des procédures financées par l'UE et sont passibles de sanctions financières pouvant atteindre 10 % de la valeur totale du marché, conformément au règlement financier en vigueur. Ces informations peuvent être publiées sur le site internet de la Commission, conformément au règlement financier en vigueur. Les soumissionnaires doivent fournir des déclarations sur l'honneur certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations d'exclusion. Les déclarations doivent concerner tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion, conformément au règlement financier en vigueur. Leur offre sera considérée comme irrégulière.

Les situations d'exclusion visées ci-dessus s'appliquent aussi à tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, à tous les sous-traitants et à tous les fournisseurs des soumissionnaires, ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection. Lorsque le pouvoir adjudicateur le demande, le soumissionnaire/le contractant doit fournir une déclaration du sous-traitant envisagé attestant qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion. En cas de doute à propos de cette déclaration, le pouvoir adjudicateur demandera des pièces justificatives attestant que le sous-traitant ne se trouve pas dans une situation d'exclusion.

3.5 Pour être admis à participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont les moyens nécessaires pour exécuter le marché d'une manière effective.

3.6 La sous-traitance n'est pas autorisée, le contractant reste entièrement responsable envers le pouvoir adjudicateur de l'exécution du contrat dans son ensemble.

Le pouvoir adjudicateur exige que les tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques, par un participant du groupement :

### **4. Origine**

Sans objet.



## 5. Type de marché

Montant prix unitaire.

## 6. Monnaie

Les offres doivent être libellées en [F CFA]

## 7. Lots

Le présent appel d'offres n'est pas divisé en lots.

## 8. Période de validité

8.1 Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.

8.3 L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période supplémentaire de 60 jours. La période supplémentaire est ajoutée à la période de validité de l'offre, quelle que soit la date de notification.

## 9. Langue des offres

Français.

## 10. Soumission des offres

10.1 Les offres doivent être envoyées au pouvoir adjudicateur avant la date limite indiquée au point 10.3

10.2 Toutes les offres doivent être soumises sous la forme d'un exemplaire original unique, portant la mention « **original** », et de trois **(03) copies**.

10.3 Toutes les offres doivent être soumises à l'adresse suivante : **Cellule de Gestion du Programme AGCC Mali 2. Adresse : Faladié Sema, Rue 886 ; Porte 472 face à la station SODIES sur les 30 m. Tel: +223 20 20 23 45 / 20 20 23 46**, avant la date limite **19 mars 2020 à 11h 00mn**.

a) soit par courrier, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt font foi ;

b) soit remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute candidature ou offre soumise à temps au service postal mais reçue, pour toute raison échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation de la liste des candidats présélectionnés ou du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter des candidatures ou des offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

10.4 Toutes les offres, y compris leurs annexes et toutes les pièces justificatives, doivent être soumises dans une enveloppe scellée et porter pour seules mentions :

a) l'adresse indiquée ci-dessus ;

b) la référence du présent appel d'offres, (à savoir, **N°001/2020 -DP1 AGCC-Mali 2**);

c) le cas échéant, le numéro du ou des lots pour lesquels le soumissionnaire présente une offre ;

d) la mention «Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres» dans la langue du dossier d'appel d'offres.

e) le nom du soumissionnaire.

Les offres techniques et financières doivent être placées ensemble dans une enveloppe scellée. L'enveloppe doit ensuite être placée dans une autre enveloppe/colis scellé(e).

## 11. Contenu des offres

Le non-respect des exigences exposées ci-après constitue une irrégularité susceptible d'entraîner le rejet de l'offre. Toutes les offres soumises doivent être conformes aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comporter :

### Partie 1: offre technique :

- une description détaillée des biens proposés, conformément aux spécifications techniques, incluant, le cas échéant, la documentation requise, notamment:
  - une proposition de service après-vente pendant un an ;
  - une proposition de formation:
    - Formation ArcGIS niveau1 : Introduction au SIG pour deux jours ;
    - Formation ArcGIS niveau2 : processus essentiel pour trois (03) jours prenant en compte le traitement d'images satellites, la cartographie de la couverture végétale et le suivi des activités sur terrain ;
  - des propositions techniques portant sur des services auxiliaires.

L'offre technique doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexe II + III\* - Offre technique du contractant), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

### Partie 2: offre financière:

- Une offre financière, calculée sur une base [DDP]<sup>2</sup> pour les biens proposés, incluant, le cas échéant:
  - une proposition de service après-vente pendant un an ;
  - une proposition de formation:
    - Formation ArcGIS niveau1 : Introduction au SIG pour deux jours ;
    - Formation ArcGIS niveau2 : processus essentiel pour trois (03) jours prenant en compte le traitement d'images satellites, la cartographie de la couverture végétale et le suivi des activités sur terrain ;
  - des propositions techniques portant sur des services auxiliaires.

Cette offre financière doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexe IV\*, Budget ventilé), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire. Une version électronique de l'offre financière.

### Partie 3: Documentation :

À fournir au moyen des modèles joints\*:

- Le «bordereau de soumission pour un marché de fournitures» ainsi que son annexe 1, la « déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection », tous deux dûment complétés et incluant la déclaration du soumissionnaire, point 7 (pour chaque membre, en cas de consortium).
- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués (formulaire «signalétique financier» - document c4o1\_fif\_fr) (les soumissionnaires qui ont déjà signé un autre contrat avec la Commission européenne peuvent fournir à la place du formulaire «signalétique financier» le numéro du signalétique financier ou une copie du formulaire qu'ils ont fourni à cette occasion, à condition qu'aucun changement n'ait eu lieu entre-temps).
- Le formulaire «entité légale» (document c4o2\_lefind\_fr) et les pièces justificatives (les soumissionnaires qui ont déjà signé un autre contrat avec la Commission européenne peuvent fournir à la place du formulaire «entité légale» le numéro de leur entité légale ou une copie du formulaire

---

<sup>2</sup> [<DDP (Rendu droits acquittés) / DAP (Rendu au lieu de destination)>] - Incoterms 2010, Chambre internationale du commerce <http://www.iccwbo.org/products-and-services/trade-facilitation/incoterms-2010/the-incoterms-rules/>

«entité légale» qu'ils ont fourni à cette occasion, à condition que leur statut juridique n'ait pas changé entre-temps).

À fournir sans contrainte de format :

- Une description des conditions de la garantie, qui doivent être conformes aux conditions énoncées à l'article 32 des conditions générales ;
- Une description de l'organisation de la garantie du produit, conformément aux conditions énoncées à l'article 32 des conditions particulières] ;
- Une déclaration du soumissionnaire attestant l'origine des biens (ou un autre moyen de preuve de l'origine) ;
- Signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe au nom de la société, de l'entreprise commune ou du consortium est habilitée à le faire.

Remarques:

Les soumissionnaires sont priés de respecter cet ordre de présentation.

Le terme annexe\* se réfère aux modèles joints au dossier d'appel d'offres. Ces modèles sont également disponibles à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?group=C>.

## 12. Taxes et autres charges

Les dispositions générales relatives au régime fiscal et douanier sont jointes au dossier d'appel d'offres.

## 13. Informations complémentaires avant la date limite de soumission des offres

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair afin d'éviter que les soumissionnaires aient à demander des informations complémentaires en cours de procédure. Si le pouvoir adjudicateur, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il doit communiquer ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 21 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la **référence de la publication et l'intitulé du marché**: **A Soumana FOFANA Régisseur de la Cellule de Gestion du Programme AGCC Mali 2.**

**Adresse : Faladié Sema, Rue 886 ; Porte 472 face à la station SODIES sur les 30 m**

**Tel: +223 20 20 23 45 /20 20 23 46**

**Email : soumana\_fofana@yahoo.fr**

Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres sera publié sur les sites internet suivants : <http://sifor-mali.net/v2/> et <http://www.confedmali.net/> au plus tard **11 jours** avant la date limite de soumission des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission européenne au cours de la période de l'appel d'offres peuvent être exclus de l'appel d'offres.

## 14. Réunion d'information / visite du site

Aucune réunion d'information / visite du site n'est prévue. Aucune visite ne peut être organisée pour les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres.

## **15. Modification ou retrait des offres**

15.1 Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres visée au point 10.1. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Les retraits sont incondtionnels et mettent fin à toute participation à l'appel d'offres.

15.2 Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément aux instructions énoncées au point 10. L'enveloppe extérieure doit porter la mention «Modification» ou «Retrait» selon le cas.

15.3 Aucune offre ne peut être retirée entre la date limite de soumission des offres visée au point 10.1 et l'expiration de la période de validité des offres. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

## **16. Frais inhérents à la préparation des offres**

Les frais supportés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire.

## **17. Propriété des offres**

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre du présent appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

## **18. Entreprise commune ou consortium**

18.1 Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être une offre unique dont l'objet est de constituer un seul contrat. Chacune de ces personnes doit signer l'offre et est conjointement et solidairement responsable de l'offre et de tout contrat qui pourrait en résulter. Ces personnes doivent désigner parmi elles un chef de file habilité à engager l'entreprise commune ou le consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit du pouvoir adjudicateur.

18.2 L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet, par écrit, par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et l'acte notarié ou l'acte sous seing privé conférant ce mandat doit être soumis au pouvoir adjudicateur conformément au point 11 des présentes instructions aux soumissionnaires. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et les règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise commune ou le consortium, de même que la procuration écrite établissant que les signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des membres de l'entreprise commune ou du consortium. Chaque membre de l'entreprise commune ou du consortium doit fournir les preuves requises au point 3.5 comme s'il était lui-même le soumissionnaire.

## **19. Ouverture des offres**

19.1 La séance d'ouverture a pour objet de vérifier si les offres sont complètes, si les garanties de soumission exigées ont été fournies, si les documents requis ont été inclus comme il se doit et, de manière générale, si les offres sont en ordre.

19.2 Les offres seront ouvertes en séance publique le **19 mars 2020 à 11h 00mn** à l'Unité de Gestion du Programme AGCC-Mali2 par le comité désigné. Le comité établira un procès-verbal de la réunion, qui sera disponible sur demande.

- Au cas où, à la date de la séance d'ouverture, certaines offres n'ont pas été remises au pouvoir adjudicateur, mais que leurs représentants peuvent prouver qu'elles ont été envoyées dans les délais, le pouvoir

adjudicateur leur permettra de participer à la première séance d'ouverture et informera tous les représentants des soumissionnaires qu'une deuxième séance d'ouverture sera organisée.

- 19.3 Lors de la séance d'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les remises éventuelles, les notifications écrites de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.
- 19.4 Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative à l'examen, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres ni aucune recommandation concernant l'attribution du marché ne pourra être divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.
- 19.5 Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation durant la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, dans le but d'obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou d'influencer la décision du pouvoir adjudicateur quant à l'attribution du marché entraînera le rejet immédiat de son offre.
- 19.6 Le pouvoir adjudicateur conservera toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquée dans l'avis de marché ou dans les présentes instructions. Les garanties correspondantes seront renvoyées aux soumissionnaires. Le pouvoir adjudicateur ne peut être tenu pour responsable en cas de retard dans la livraison des offres. Les offres reçues hors délai seront rejetées et ne seront pas évaluées.

## **20. Évaluation des offres**

### **20.1 Examen de la conformité administrative des offres**

Cette phase a pour objet de vérifier si les offres sont conformes aux exigences essentielles du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans s'en écarter sensiblement ni y apporter des restrictions substantielles.

Les restrictions ou écarts substantiels sont ceux qui affectent l'objet, la qualité ou l'exécution du marché, qui diffèrent largement des termes du dossier d'appel d'offres, qui limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ou qui faussent la concurrence à l'égard des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme sur le plan administratif doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

Si une offre n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des écarts ou des restrictions.

### **20.2 Évaluation technique**

À l'issue de l'analyse des offres jugées conformes sur le plan administratif, le comité d'évaluation statuera sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories: les offres conformes aux exigences techniques et les offres non conformes aux exigences techniques.

Les qualifications minimales requises (voir les critères de sélection au point 16 de l'avis de marché) doivent être évaluées dès le début de cette étape.

Dans le cas de marchés comportant des services après-vente et/ou de formation, la qualité technique de ces services doit également être évaluée en utilisant des critères «oui/non» tels que spécifiés dans le dossier d'appel d'offres.

20.3 Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et afin de faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des éclaircissements sur son offre, y compris sur la ventilation des prix, dans un délai raisonnable qui sera fixé par le comité d'évaluation. La demande d'éclaircissements et la réponse doivent être formulées par écrit, mais aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne pourra être demandée, proposée ou autorisée, sauf si elle est nécessaire pour

confirmer la correction d'erreurs arithmétiques découvertes pendant l'évaluation des offres conformément au point 20.4. Aucune demande d'éclaircissements ne peut fausser la concurrence. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme sur le plan technique doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

#### **20.4 Évaluation financière**

a) Les offres jugées conformes aux exigences techniques seront vérifiées en vue d'y déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante:

- en cas de divergence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres sera retenu;
- sauf pour les marchés à forfait, en cas de divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué sera retenu.

b) Les montants ainsi corrigés seront contraignants pour le soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre sera rejetée.

c) Sauf indication contraire, l'évaluation financière a pour objet d'identifier le soumissionnaire offrant le prix le plus bas. Si les spécifications techniques le prévoient, l'évaluation des offres peut tenir compte, non seulement des coûts d'acquisition, mais aussi, dans la mesure où ils sont pertinents, des coûts supportés pendant tout le cycle de vie des biens (par exemple, les frais de maintenance et les frais de fonctionnement), conformément aux spécifications techniques. Dans pareil cas, le pouvoir adjudicateur examinera en détail toutes les informations fournies par les soumissionnaires et formera son jugement en se basant sur le coût total le plus bas incluant les coûts additionnels.

#### **20.5 Variantes**

Les variantes ne seront pas prises en considération.

#### **20.6 Critères d'attribution**

L'offre conforme présentant le meilleur rapport qualité/prix sera retenue.

Lorsque les offres sont de qualité économique et technique équivalente, la préférence sera accordée à celles qui permettent la participation la plus large des États ACP. Pour de plus amples détails, voir la section 2.6.9. du PRAG

### **21. Notification de l'attribution**

Le pouvoir adjudicateur informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d'attribution.

### **22. Signature du contrat et garantie de bonne exécution**

22.1 L'attributaire sera informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l'attribution).

22.2 À la demande du pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit également fournir les preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection énoncés au point 16 de l'avis de marché pour le présent appel d'offres. Les pièces justificatives requises sont énumérées dans la section 2.6.11 du PRAG.

Le pouvoir adjudicateur peut, en fonction de son évaluation des risques, décider de ne pas exiger les preuves de la situation financière et économique et de la capacité technique et professionnelle.

22.3 Si l'attributaire ne fournit pas ces pièces justificatives ou déclarations ou les preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification de l'attribution ou s'il s'avère qu'il a fourni de fausses informations, l'attribution du marché sera considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, le

pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché au deuxième soumissionnaire le moins-disant ou annuler l'appel d'offres.

- 22.5 Dans un délai de 30 jours à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et dater le contrat et le renvoyer, accompagné **de la garantie de bonne exécution** (si applicable), au pouvoir adjudicateur. Dès le moment où il signe le contrat, l'attributaire devient le contractant et le contrat entre en vigueur.
- 22.6 Si l'attributaire ne signe pas le contrat et ne le renvoie pas, accompagné de la garantie financière requise, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice du droit de ce dernier de saisir la garantie, de demander une réparation ou d'exercer tout autre recours du fait de ce manquement et l'attributaire n'aura aucune possibilité de contestation.
- 22.7 La garantie de bonne exécution mentionnée dans les conditions générales est fixée à 10 % du montant du marché et devra être présentée sous la forme précisée dans l'annexe du dossier d'appel d'offres. Elle sera libérée dans les 45 jours suivant la délivrance du certificat de réception définitive par le pouvoir adjudicateur, sauf pour la partie correspondant au service après-vente.

### **23. Garantie de soumission**

Aucune garantie de soumission n'est requise.

### **24. Clauses déontologiques et code de conduite**

#### 24.1 Absence de conflit d'intérêts

Le soumissionnaire ne doit pas être au centre d'un conflit d'intérêts et ne doit avoir aucun lien équivalent à cet égard avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties associées au projet. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des accords illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraînera le rejet de son offre et l'expose à des sanctions administratives conformément au règlement financier en vigueur.

#### 24.2 Respect des droits de l'homme, de la législation en matière d'environnement et des normes fondamentales du travail

Le soumissionnaire et son personnel doivent respecter les droits de l'homme et les règles applicables en matière de protection des données. En particulier et conformément à l'acte de base applicable, les soumissionnaires et les candidats auxquels des marchés ont été attribués doivent respecter la législation en matière d'environnement, y compris les accords environnementaux multilatéraux, ainsi que les normes fondamentales du travail, le cas échéant et telles que définies dans les conventions applicables de l'Organisation internationale du travail (telles que les conventions sur la liberté d'association, la négociation collective; l'abolition du travail forcé et obligatoire; l'abolition du travail des enfants).

#### **Tolérance zéro pour toute forme d'exploitation et de violence sexuelles :**

La Commission européenne applique une politique de « tolérance zéro » contre tout comportement fautif ayant un impact sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

Toute forme de violence physique ou de punition, ainsi que les menaces de violence physique, la violence et l'exploitation sexuelles, le harcèlement et la violence verbale, ou toute autre forme d'intimidation sont interdits.

#### 24.3 Lutte contre la corruption

Le soumissionnaire doit respecter l'ensemble des législations, réglementations et codes applicables ayant trait à la lutte contre la corruption. La Commission européenne se réserve le droit de suspendre ou

d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation du marché ou pendant l'exécution d'un marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par «pratiques de corruption» l'offre faite à toute personne d'un paiement illicite, d'un présent, d'une gratification ou d'une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution d'un marché ou à l'exécution d'un marché déjà conclu avec le pouvoir adjudicateur.

#### 24.4 Frais commerciaux extraordinaires

Toute offre sera rejetée ou tout marché annulé s'il s'avère que l'attribution du marché ou son exécution a donné lieu à des frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires sont des commissions qui ne sont pas mentionnées dans le marché principal ou qui ne résultent pas d'un marché passé en bonne et due forme faisant référence au marché principal, des commissions qui ne sont pas versées en échange d'un service légitime effectif, des commissions versées dans un paradis fiscal, des commissions versées à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.

Les contractants convaincus d'avoir payé des frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du marché ou à une exclusion définitive du bénéfice des financements de l'UE.

#### 24.5 Violation des obligations, irrégularités ou fraude

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché est entachée d'une violation des obligations, d'irrégularités ou de fraude. Lorsqu'une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le marché.

### 25. **Annulation de l'appel d'offres**

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont informés de cette annulation par le pouvoir adjudicateur. Si l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes scellées sont renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

Un appel d'offres peut être annulé, par exemple, si:

- l'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif ou financier ou lorsqu'aucune réponse valable n'ont été reçues;
- les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- des circonstances exceptionnelles ou *un cas de force majeure* rendent impossible l'exécution normale du projet;
- toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;
- une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude ont été constatées au cours de la procédure, notamment si elles ont constitué une entrave à une concurrence loyale;
- l'attribution du marché ne respecte pas les principes de bonne gestion financière, c'est-à-dire les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple, lorsque le prix proposé par le soumissionnaire auquel le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

**Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour manque à gagner, liés d'une quelconque manière à l'annulation d'un appel d'offres, même s'il a été informé de la possibilité d'un**



**préjudice. La publication d'un avis de marché n'engage pas le pouvoir adjudicateur à exécuter le programme ou le projet annoncé.**

**26. Recours**

Les soumissionnaires qui s'estiment lésés par une erreur ou une irrégularité commise dans le cadre de la procédure d'attribution peuvent déposer plainte. Voir la section 2.12 du PRAG.

**27. Protection des données**

Le traitement des données à caractère personnel relatives au présent appel d'offres par le pouvoir adjudicateur a lieu conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur et aux dispositions de la convention de financement correspondante.

**28. Système de détection rapide et d'exclusion**

Les soumissionnaires et, s'ils s'agit d'entités légales, les personnes ayant sur elles un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, sont informés du fait que, s'ils se trouvent dans une des situations de détection rapide ou d'exclusion, leurs coordonnées (nom/dénomination, prénom si personne physique, adresse, forme juridique et nom et prénom des personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, si personne morale) peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion et communiquées aux personnes et entités énumérées dans la décision précitée, dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public.

**PROJET CONTRAT**  
**CONTRAT DE SERVICES**  
**POUR LES ACTIONS EXTERIEURES DE L'UNION EUROPEENNE**

N° < N° du contrat >

**FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE**

Entre

**Le Programme Alliance Globale contre le Changement Climatique phase 2 (AGCC-Mali 2)**

**Adresse : Faladié Sema, Rue 886 ; Porte 472 face à la station SODIES sur les 30 m**

**Email : soumana\_fofana@yahoo.fr**

, ("le pouvoir adjudicateur"),

d'une part,

et

<Nom officiel complet du contractant>

[<Statut juridique/titre>]<sup>3</sup>

[<Numéro officiel d'enregistrement>]<sup>4</sup>

<Adresse officielle complète>

[<Numéro de TVA>]<sup>5</sup>,

, (« le contractant »),

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

**PROGRAMME ALLIANCE GLOBALE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE PHASE 2 (AGCC-MALI MALI 2)**

**INTITULÉ DU MARCHÉ** : Fourniture et l'installation d'une (01) Licence perpétuelle ArcGIS Desktop Basic version 10.7.1, avec une (01) Licence ArcGIS Spatial Analyst for Desktop - Extension et le renforcement des capacités de huit (08) cadres DNEF/SIFOR en traitement d'images satellites et en cartographie de la couverture végétale.

**Numéro d'identification <référence de lettre d'invitation à soumissionner>**

## **1. Objet**

- 1.1. Le présent marché a pour objet, la fourniture et l'installation d'une (01) licence perpétuelle ArcGis desktop basic version 10.7.1, avec une (01) licence ArcGIS Spatial Analyste for Desktop - Extension et le renforcement des capacités de huit (08) cadres de la DNEF/SIFOR à travers la formation en :
- ArcGIS niveau1 : Introduction au SIG pour deux (02) jours ;
  - ArcGIS niveau2 : Processus essentiel pour trois (03) jours prenant en compte le traitement d'images satellites, la cartographie de la couverture végétale et le suivi des activités sur terrain.

Le lieu de livraison est la Cellule de Gestion du SIFOR, la date limite de livraison est le ...../...../2020 à .....h.... mn et les Incoterms applicables sont DDP<sup>6</sup>. La période de mise en oeuvre des tâches court à partir de la dernière date de signature du contrat pour un délais de trente (30) jours.

---

<sup>3</sup> Lorsque le contractant est un particulier.

<sup>4</sup> Si d'application. Lorsque le contractant est un particulier, il convient d'indiquer le numéro de la carte d'identité ou du passeport ou d'un autre document équivalent.

<sup>5</sup> Sauf lorsque le contractant n'est pas soumis à la TVA.

1.2 Le contractant doit se conformer strictement aux stipulations des conditions particulières et à l'annexe technique.

## **Article 2 Origine**

Non applicable

## **Article 3 Prix**

3.1 Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est de .....Francs CFA.

3.2 Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des conditions générales et/ou des conditions particulières (articles 26 à 28).

## **Article 4 Ordre hiérarchique des documents contractuels**

Les documents suivants sont considérés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant:

- le présent contrat ;
- les conditions particulières ;
- les conditions générales (annexe I) ;
- les spécifications techniques (annexe II), [incluant les clarifications demandées avant la date limite de soumission des offres ;
- l'offre technique (annexe III [incluant les clarifications faites par le soumissionnaire pendant la procédure d'évaluation des offres]) ;
- la décomposition du budget (annexe IV) ;
- les formulaires spécifiques ou documents pertinents (annexe V).

Les différents documents constituant le marché doivent être considérés comme mutuellement explicites; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

## **Article 5 Autres conditions particulières applicables au contrat**

Néant

Fait en français en trois (03) exemplaires originaux dont deux remis au Programme Alliance Globale Contre le Changement Climatique et un original remis au contractant.

### **Pour le contractant**

Nom:

Titre:

Signature:

### **Pour le pouvoir adjudicateur**

Nom:

Titre:

Signature:

---

<sup>6</sup> <DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés)>/<DAP (Delivered At Place = Rendu au lieu de destination convenu)> - Incoterms 2010 Chambre Internationale du Commerce - <http://www.iccwbo.org/incoterms/>

## CONDITIONS PARTICULIERES

### TABLE DES MATIÈRES

Les présentes conditions particulières précisent et complètent, au besoin, les dispositions des conditions générales applicables au marché. Sauf si les conditions particulières en disposent autrement, les dispositions des conditions générales susmentionnées demeurent pleinement applicables. La numérotation des articles des conditions particulières n'est pas consécutive et suit la numérotation des articles des conditions générales. À titre exceptionnel et avec l'autorisation des services compétents de la Commission, d'autres clauses peuvent être introduites pour couvrir des situations particulières.

#### **Article 2 Langue du marché**

La langue utilisée est le français.

#### **Article 4 Communications**

4.1 Ci-dessous l'adresse de la personne de contact :

**Soumana FOFANA Régisseur de la Cellule de Gestion du Programme AGCC Mali 2.**

**Adresse : Faladié Sema, Rue 886 ; Porte 472 face à la station SODIES sur les 30 m.**

**Tel: +223 20 20 23 45 /20 20 23 46**

**Email : soumana\_fofana@yahoo.fr**

4.2 Le pouvoir adjudicateur et le contractant utilisent un système électronique à toutes les étapes de l'exécution du marché, y compris, notamment, pour la gestion du marché (modifications et ordres de service), l'élaboration des rapports (y compris sur les résultats) et les paiements. Le contractant est tenu de s'inscrire sur le système d'échange électronique approprié et d'en faire usage pour assurer la gestion électronique du marché.

La gestion électronique du contrat via le système susmentionné peut débuter à la date du début de la mise en œuvre du contrat, comme décrit à l'article 18 ci-dessous, ou à une date ultérieure. Dans ce dernier cas, le pouvoir adjudicateur informe le contractant par écrit de son obligation d'utiliser le système électronique pour toutes les communications dans un délai maximal de trois mois.

#### **Article 5 Sous-traitance**

La sous-traitance n'est pas permise.

#### **Article 7 Documents à fournir**

Le prestataire doit fournir une copie électronique du manuel d'utilisation d'ArcGIS 10.7.1

#### **Article 8 Aide en matière de réglementation locale**

Sans objet

#### **Article 9 Obligations générales**

Sans objet

#### **Article 10 Origine**

Non applicable

#### **Article 11 Garantie de bonne exécution**

Le montant de la garantie de bonne exécution est fixé à 10% du montant total du marché, y compris les montants mentionnés dans ses avenants éventuels

#### **Article 12 Responsabilités et assurance**

12.1 a) En dérogation à l'article 12.1 a), deuxième alinéa, des conditions générales, l'indemnisation des dommages aux fournitures issus de la responsabilité du contractant à l'égard du pouvoir adjudicateur est plafonnée au montant du marché°;

#### **Article 13 Programme de mise en œuvre des tâches**

Sans objet.

#### **Article 14 Plans du contractant**

Sans objet.

#### **Article 15 Niveau suffisant du montant de la soumission**

Sans objet.

#### **Article 16 Régime fiscal et douanier**

16.1 Les conditions de livraison sont DDP comme indiqué dans les conditions générales

#### **Article 17 Brevets et licences**

Sans objet.

#### **Article 18 Ordre de commencer la mise en œuvre des tâches**

Le pouvoir adjudicateur informera le **contractant par ordre administratif de la date de mise en œuvre** des tâches.

#### **Article 19 Période de mise en œuvre des tâches**

19.1 La période de mise en œuvre est de trente (30) jours calendaires.

#### **Article 24 Qualité des fournitures**

Non applicable.

#### **Article 25 Inspection et tests**

Non applicable.

#### **Article 26 Principes généraux des paiements**

26.1 Les paiements sont effectués en franc CFA.

Les paiements sont autorisés et effectués par la Cellule de Gestion du Programme.

26.5 En vue d'obtenir les paiements, le contractant doit introduire auprès de l'autorité visée au paragraphe 26.1 ci-dessus :

- a) Paiement de 40 %, à la fourniture des licences ainsi que leur installation sur le serveur du SIFOR contre réception d'une facture en trois (03) exemplaires et la demande de réception des fournitures ;
- b) Paiement du solde de 60 %, au dépôt du rapport de formation accompagné de facture en trois (03) exemplaires ;

#### **Article 28 Retards de paiement**

28.2 Par dérogation à l'article 28.2 des conditions générales, à l'expiration du délai prévu à l'article 26.3, il est versé au contractant des intérêts de retard s'il en fait la demande au taux et pour la période visée aux conditions générales. La demande doit être soumise dans les deux mois suivant la date du paiement tardif.

**Article 29 Livraison**

Un bordereau de livraison doit accompagner la livraison des biens.

**Article 31 Réception provisoire**

Un PV de réception sera signé après la livraison des biens.

**Article 32 Obligations au titre de la garantie**

Sans objet.

**Article 33 Service après-vente**

Assistance pour la mise à jour et le fonctionnement normal du logiciel pendant un (01) an.

**Article 40 Règlement des différends**

Tout litige entre les parties résultant du marché ou ayant un lien avec le marché, qui ne peut être réglé autrement, sera réglé conformément à la législation malienne.

**Article 44 Protection des données**

Le traitement des données à caractère personnel relatives à l'exécution du marché par le pouvoir adjudicateur a lieu conformément à la législation malienne et aux dispositions de la convention de financement correspondante.

**Article 45 Dispositions complémentaires**

Sans objet.

## ANNEXE I CONDITIONS GENERALES DES MARCHES DE FOURNITURE FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE

**Télécharger l'Annexe C4 fourniture**



c4e\_annexigc\_fr.pdf

## ANNEXE II + III : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE

**INTITULE DU MARCHE :** Fourniture et l'installation d'une (01) Licence perpétuelle ArcGIS Desktop Basic version 10.7.1, avec une (01) Licence ArcGIS Spatial Analyst for Desktop - Extension et le renforcement des capacités de huit (08) cadres DNEF/SIFOR en traitement d'images satellites et en cartographie de la couverture végétale

**Référence de la publication :** N°001/2020 -DP1 AGCC-Mali 2

**Colonnes 1-2 à compléter par le pouvoir adjudicateur**

**Colonnes 3-4 à compléter par le soumissionnaire**

**Colonne 5 réservée au comité d'évaluation**

### Annexe III - L'offre technique du titulaire

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant :

- La colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire)
- La colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots « conforme » et « oui » sont à cet égard insuffisants)
- La colonne 4 permet au soumissionnaire de formuler des commentaires sur son offre de fournitures et de faire éventuellement référence à des documents

La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
1. Une (01) licence perpétuelle ArcGis	Desktop Basic version 10.7.1 avec Licence perpétuelle.			
2. Une (01) licence Extension ArcGIS	Licence Spatial Analyst for Desktop			
3. Formation de huit (08) cadres pendant cinq (5) jours	<b>Niveau1 :</b> formation ArcGIS introduction au SIG pour deux (02) jours <b>Niveau2 :</b> formation ArcGIS, processus essentiel pour trois (03) jours			



## ANNEXE IV : Budget ventilé

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION: N°001/2020 -DP1 AGCC-Mali 2

NOM DU SOUMISSIONNAIRE:<nom>

A	B	C	D	E	F
NUMÉRO DE L'ARTICLE	DESIGNATION	QUANTITÉ	SPÉCIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE	COÛTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE DDP	TOTAL F CFA
	Formation				
	Autres services et autres coûts, quels qu'ils soient, qui ne sont pas directement liés à la valeur intrinsèque des produits				
<b>TOTAL HT</b>					

## ANNEXE V: MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION<sup>7</sup>

Sur papier à en-tête de l'institution financière

À l'attention de  
<nom et adresse du pouvoir adjudicateur>  
ci-après le «pouvoir adjudicateur»

Objet: Garantie n° <insérer numéro>

Garantie de bonne exécution pour l'ensemble du contrat <numéro et intitulé du contrat> (à rappeler dans toute correspondance)

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière>, déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire> ci-après le «titulaire», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de bonne exécution>, représentant la garantie de bonne exécution mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du contrat <numéro et intitulé du contrat> conclu entre le titulaire et le pouvoir adjudicateur, ci-après le «contrat».

Les paiements sont effectués, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le titulaire n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne pourrions en aucun cas bénéficier des exceptions de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment qu'aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 60 jours après la délivrance du certificat de réception définitive (sauf pour la partie, telle que spécifiée dans les conditions particulières se rapportant au service après-vente) [et, en tout état de cause, au plus tard le (18 mois après l'expiration du délai de mise en œuvre des tâches)]<sup>8</sup>.

Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux du Mali

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Fait à [lieu], le [date]

Signature<sup>9</sup>: [Signature]

Signature<sup>10</sup>: [Signature]

Nom:

Nom:

[Fonction dans l'institution financière/la banque]

[Fonction dans l'institution financière/la banque]

<sup>7</sup> Le chapitre 9.1 du DEVCO Compagnon contient des orientations sur la vérification des garanties financières. Dans le cadre de la gestion indirecte, le pouvoir adjudicateur devrait solliciter l'avis de la Commission européenne avant d'accepter une garantie financière.

<sup>8</sup> Insérer cette mention uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'échéance déterminée ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure d'émettre cette garantie sans date d'échéance.

<sup>9</sup> Les nom(s) et qualité(s) de la ou des personnes qui signe(nt) pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie.

<sup>10</sup> Les nom(s) et qualité(s) de la ou des personnes qui signe(nt) pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie.

## ***Régime fiscal et douanier***

### ***Article 31 de l'Annexe IV à l'Accord de Cotonou***

1. Les Etats ACP appliquent aux marchés financés par la Communauté un régime fiscal et douanier qui n'est pas moins favorable que celui appliqué à l'Etat le plus favorisé ou aux organisations internationales en matière de développement avec lesquelles ils ont des relations. Pour la détermination du régime applicable à la nation la plus favorisée, il n'est pas tenu compte des régimes appliqués par l'Etat ACP concerné aux autres Etats ACP ou aux autres pays en développement.
2. Sous réserve des dispositions ci-dessus, le régime suivant est appliqué aux marchés financés par la Communauté:
  - (a) les marchés ne sont assujettis ni aux droits de timbre et d'enregistrement, ni aux prélèvements fiscaux d'effet équivalent, existants ou à créer dans l'Etat ACP bénéficiaire; toutefois, ces marchés sont enregistrés conformément aux lois en vigueur dans l'Etat ACP et l'enregistrement peut donner lieu à une redevance correspondant à la prestation de service;
  - (b) les bénéfices et/ou les revenus résultant de l'exécution des marchés sont imposables selon le régime fiscal intérieur de l'Etat ACP concerné, pour autant que les personnes physiques et morales qui ont réalisé ces bénéfices et/ou ces revenus aient un siège permanent dans cet Etat ou que la durée d'exécution du marché soit supérieure six mois;
  - (c) les entreprises qui doivent importer des matériels en vue de l'exécution de marchés de travaux bénéficient, si elles le demandent, du régime d'admission temporaire tel qu'il est défini par la législation de l'Etat ACP bénéficiaire concernant lesdits matériels;
  - (d) les matériels professionnels nécessaires à l'exécution de tâches définies dans les marchés de services sont admis temporairement dans le ou les Etats ACP bénéficiaires, conformément à sa législation nationale, en franchise de droits fiscaux, de droits d'entrée, de droits de douane et d'autres taxes d'effet équivalent, dès lors que ces droits et taxes ne sont pas la rémunération d'une prestation de services;
  - (e) les importations dans le cadre de l'exécution d'un marché de fournitures sont admises dans l'Etat ACP bénéficiaire en exemption de droits de douane, de droits d'entrée, de taxes ou droits fiscaux d'effet équivalent. Le marché de fournitures originaires de l'Etat ACP concerné est conclu sur la base du prix départ usine, majoré des droits fiscaux applicables le cas échéant dans l'Etat ACP à ces fournitures;
  - (f) les achats de carburants, lubrifiants et liants hydrocarbonés ainsi que, d'une manière générale, de tous les produits incorporés dans un marché de travaux sont réputés faits sur la marché local et sont soumis au régime fiscal applicable en vertu de la législation nationale en vigueur dans l'Etat ACP bénéficiaire;
  - (g) l'importation d'effets et objets personnels, à usage personnel et domestique, par les personnes physiques, autres que celles recrutées localement, chargées de l'exécution des tâches définies dans un marché de services, et par les membres de leur famille, s'effectue, conformément à la législation nationale en vigueur dans l'Etat ACP bénéficiaire, en franchise de droits de douane ou d'entrée, de taxes et autres droits fiscaux d'effet équivalent.
3. Toute question non visée par les dispositions ci-dessus relatives au régime fiscal et douanier reste soumise à la législation nationale de l'Etat ACP concerné.

## **FORMULAIRES**

## SIGNALETIQUE FINANCIER



### SIGNALETIQUE FINANCIER

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

[http://ec.europa.eu/budget/contracts\\_grants/info\\_contracts/financial\\_id/financial\\_id\\_fr.cfm#fr](http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/financial_id/financial_id_fr.cfm#fr)

Veillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

<b>COORDONNÉES BANCAIRES</b> ①	
INTITULÉ DU COMPTE ②	<input type="text"/>
IBAN/NUMÉRO DE COMPTE ③	<input type="text"/>
DEVISE	<input type="text"/>
CODE BIC/SWIFT	<input type="text"/>
CODE DE L'AGENCE ④	<input type="text"/>
NOM DE LA BANQUE	<input type="text"/>
<b>ADRESSE DE L'AGENCE BANCAIRE</b>	
RUE ET NUMÉRO	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>
<b>DONNÉES DU TITULAIRE DU COMPTE</b> TELLE QUE DÉCLARÉE À LA BANQUE	
TITULAIRE DU COMPTE	<input type="text"/>
RUE ET NUMÉRO	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>
REMARQUE	<input type="text"/>
CACHET DE L'AGENCE + SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA BANQUE ⑤	DATE (obligatoire)
	SIGNATURE DU TITULAIRE DE COMPTE (obligatoire)

① Veillez indiquer les coordonnées de la banque finale, et non celles de la banque intermédiaire.

② Cela ne fait pas référence au type de compte. L'intitulé du compte correspond généralement au nom du titulaire de compte. Toutefois, il est possible à ce dernier de donner un autre intitulé à son compte bancaire.

③ Veillez indiquer le code IBAN (International Bank Account Number) s'il existe dans le pays où votre banque est établie

④ Uniquement pour les USA (code ABA), l'Australie/la Nouvelle-Zélande (code BSB) et le Canada (code de transit).  
Ne s'applique pas aux autres pays.

⑤ Il est préférable de joindre une copie d'un relevé bancaire RÉCENT. Veillez noter que le relevé bancaire doit comporter toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE», «NUMÉRO DE COMPTE/IBAN» et «NOM DE LA BANQUE».

Si un relevé est joint, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire de compte et la date sont TOUJOURS obligatoires.

ENTITE LEGALE



IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE COMPLÉTÉE, SIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE D'UNE COPIE DES DOCUMENTS OFFICIELS (REGISTRE(S) DE COMMERCE, JOURNAL OFFICIEL, IMMATRICULATION À LA TVA...) JUSTIFIANT LES DONNÉES INDIQUÉES

## ENTITÉ LÉGALE

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ [http://ec.europa.eu/budget/contracts\\_grants/info\\_contracts/legal\\_entities/legal\\_entities\\_fr.cfm#fr](http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr)

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

### ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

NOM OFFICIEL ①	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
NOM COMMERCIAL (si différent)	<input type="text"/> <input type="text"/>		
ABRÉVIATION	<input type="text"/>		
FORME JURIDIQUE	<input type="text"/>		
TYPE D'ORGANISATION ②	A BUT LUCRATIF <input type="checkbox"/>	SANS BUT LUCRATIF <input type="checkbox"/>	ONG ② OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ③	<input type="text"/>		
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)	<input type="text"/>		
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE <input type="text"/>	PAYS <input type="text"/>	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	<input type="text"/> JJ	<input type="text"/> MM	<input type="text"/> AAAA
NUMÉRO DE TVA	<input type="text"/>		
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	<input type="text"/> <input type="text"/>		
CODE POSTAL	<input type="text"/>	BOÎTE POSTALE	<input type="text"/>
		VILLE	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>	TÉLÉPHONE	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>		

DATE
------

CACHET
--------

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ
------------------------------------

## C. AUTRES INFORMATIONS

### 23. GRILLE DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

<b>Intitulé du marché:</b>		<b>Référence de publication:</b>	
----------------------------	--	----------------------------------	--

Numéro d'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	La nationalité du soumissionnaire <sup>11</sup> (consortium) est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Formulaire de remise de l'offre dûment rempli? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par l'ensemble des membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Décision globale? (Acceptation / Rejet)
1								
2								
3								
4								
5								
6								

<b>Nom du président</b>	
<b>Signature du président</b>	
<b>Date</b>	

<sup>11</sup> Si l'offre a été présentée par un consortium, les nationalités de **tous** les membres du consortium doivent être éligibles

## 24. GRILLE D'ÉVALUATION

<b>Intitulé du marché:</b>		<b>Référence de publication:</b>	
----------------------------	--	----------------------------------	--

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	Les règles d'origine ont-elles été respectées ? (Oui/Non)	Capacité économique et financière? (OK/a/b/...)	Capacité professionnelle? (OK/a/b/...)	Capacité technique? (OK/a/b/...)	Conformité avec les spécifications techniques? <sup>12</sup> (OK/a/b/...)	Les services auxiliaires sont-ils conformes? (OK/a/b/.../sans objet)	Déclaration de sous-traitance conformément à l'article 6 des conditions générales? (Oui/Non)	Autres prescriptions techniques indiquées dans le dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Conforme techniquement? (Oui/Non)	Justifications/remarques
1											
2											
3											
4											

<b>Nom de l'évaluateur et signature</b>	
<b>Nom de l'évaluateur et signature</b>	
<b>Nom de l'évaluateur et signature</b>	
<b>Date</b>	

<sup>12</sup> Les critères de sélection, dans la section précédente de ce tableau, doivent être respectés avant de commencer l'évaluation des critères techniques

## D. BORDEREAU DE SOUMISSION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURES

### Référence de la publication : N°001/2020 -DPI AGCC-Mali 2

Intitulé du marché : Fourniture et l'installation d'une (01) Licence perpétuelle ArcGIS Desktop Basic version 10.7.1, avec une (01) Licence ArcGIS Spatial Analyst for Desktop - Extension et le renforcement des capacités de huit (08) cadres DNEF/SIFOR en traitement d'images satellites et en cartographie de la couverture végétale

<Lieu et date>

A: <Nom et adresse du pouvoir adjudicateur >.

Un bordereau signé doit être fourni (pour chaque lot, dans le cas où l'appel d'offres serait divisé en plusieurs lots), accompagné par des copies, dont le nombre est précisé dans les instructions aux soumissionnaires. Le bordereau doit comporter une déclaration signée par chaque entité légale soumettant sa candidature, laquelle utilisera à cet effet le modèle joint en annexe. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint au bordereau ne sera pas pris en considération. Les offres soumises par un consortium (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres. Les documents joints au bordereau de soumission (par exemple, déclarations, preuves, etc.) peuvent être soumis en version originale ou sous forme de copie. Si vous fournissez des copies, les originaux devront être transmis au pouvoir adjudicateur s'il en fait la demande. Pour des motifs économiques et écologiques, nous vous invitons à soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou intercalaire en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, autant que possible, vos dossiers recto verso.

Un opérateur économique peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires à l'exécution du marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne peut avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières fourniront les fournitures, exécuteront les travaux ou fourniront les services pour lesquels ces capacités sont requises. En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

### 1 OFFRE SOUMISE PAR

	Nom du (des) soumissionnaire(s)	Nationalité <sup>13</sup>
<b>Chef de file<sup>14</sup></b>		
<b>Membre</b>		
<b>Etc.</b>		

13 Pays dans lequel l'entité légale est enregistrée.

14 Ajoutez ou supprimez autant de lignes que nécessaire pour les membres. Veuillez noter qu'un sous-traitant n'est pas considéré comme un membre aux fins du présent appel d'offres. De ce fait les données du sous-traitant ne doivent pas figurer dans les données relatives à la capacité économique, financière et professionnelle. Dans le cas où la présente offre serait soumise par un seul soumissionnaire, son nom devrait être indiqué sous la rubrique «**chef de file**» (et toutes les autres lignes devraient être supprimées).



## 2 PERSONNE DE CONTACT (pour la présente offre)

<b>Nom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Télécopieur</b>	
<b>Courrier électronique</b>	

## 3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE<sup>15</sup>

Veillez compléter le tableau suivant sur les données financières<sup>16</sup> en vous basant sur vos comptes annuels et vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels clôturés ne sont pas encore disponibles pour l'exercice en cours ou pour le dernier exercice, indiquez vos toutes dernières estimations dans les colonnes marquées \*\*. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres doivent être calculés sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre (ou si la base de calcul a changé, ce changement doit faire l'objet d'une note explicative au bas du tableau). Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie.

<b>Données financières</b> Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection indiqués dans l'avis de marché	<b>2 ans avant l'exercice en cours<sup>17</sup></b> <b>2016</b> <b>F CFA</b>	<b>Avant-dernier exercice 2017</b> <b>F CFA</b>	<b>Dernier exercice 2018</b> <b>F CFA</b>	<b>Moyenne<sup>18</sup></b> <b>F CFA</b>	<b>[Exercice en cours</b> <b>F CFA</b>
Chiffre d'affaires annuel <sup>19</sup> , à l'exclusion du présent marché					
Actif à court terme <sup>20</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Passif à court terme <sup>21</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
[Ratio de liquidité générale (actif à court terme / passif à court terme)]	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet]

15 Les personnes physiques doivent prouver leur capacité conformément aux critères de sélection et en utilisant les moyens appropriés.

16 Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent bordereau de soumission. Aucune donnée consolidée n'est demandée pour les ratios financiers.

17 Dernier exercice=dernier exercice comptable clos.

18 Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.

19 Valeur brute des avantages économiques (espèces, créances à recouvrer, autres actifs) générés par les activités normales d'exploitation de l'entreprise (telles que les ventes de biens, les ventes de services, les intérêts, les redevances et les dividendes, etc.) au cours de l'exercice.

20 Le bilan présente la valeur de tous les actifs qui peuvent être raisonnablement convertis en espèces en moins d'un an dans le cadre de l'activité normale. L'actif à court terme inclut les avoirs en caisse, les comptes débiteurs, les stocks, les titres négociables, les charges payées d'avance et autres actifs liquides facilement convertibles en espèces.

21 Dettes et obligations d'une société dues à moins d'un an. Le passif à court terme figure au bilan de la société et inclut les dettes à court terme, les comptes débiteurs, les charges à payer et autres dettes.

#### 4 EFFECTIFS

Veillez fournir les statistiques suivantes concernant le personnel pour l'exercice en cours et pour les deux exercices précédents<sup>22</sup>.

Effectif annuel	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours		Moyenne pour la période	
	Total général	Domaines pertinents <sup>23</sup>	Total général	Domaines pertinents <sup>11</sup>	Total général	Domaines pertinents <sup>11</sup>	Total général	Domaines pertinents <sup>11</sup>
Personnel permanent <sup>24</sup>								
Autre personnel <sup>25</sup>								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)								

22 Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent bordereau de soumission. Aucune donnée consolidée n'est demandée pour les ratios financiers.

23 Correspondant aux spécialisations pertinentes recensées au point 5 ci-dessous.

24 Personnel employé directement par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée indéterminée).

25 Autre personnel qui n'est pas directement employé par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée déterminée).

## 5 DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les **domaines de spécialisation pertinents pour le présent marché** de chaque entité légale soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité légale en tête de chaque colonne. Cochez (✓) la/les case(s) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité légale possède une expérience significative. **[10 domaines de spécialisation au maximum]**

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente n° 1				
Spécialisation pertinente n° 2				
Etc. <sup>26</sup>				

## 6 EXPÉRIENCE

Veillez compléter le tableau au format ci-dessous pour résumer les **principaux marchés de fournitures** qui ont été menés à bien au cours des [3] dernières années par l'entité ou les entités légale(s) soumettant la présente offre. Le nombre de références fournies ne doit pas être supérieur à **15** pour l'ensemble de l'offre.

Réf. # (maximum 15)	Intitulé du projet		...					
Nom de l'entité légale	Pays	Montant total du marché (EUR) <sup>27</sup>	Part fournie par l'entité légale (%)	Quantité de personnel fourni	Nom du client	Source du financement	Dates	Nom des membres éventuels
...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Description détaillée du marché</b>						<b>Services liés fournis</b>		
...						...		

<sup>26</sup> Ajoutez ou supprimez autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Dans le cas où la présente offre serait soumise par une seule entité légale, son nom devrait être indiqué sous la rubrique «Chef de file» (et toutes les autres colonnes devraient être supprimées).

<sup>27</sup> Montants effectivement payés, sans tenir compte de l'effet de l'inflation.

## 7 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

**Dans le cadre de leur offre, chaque entité légale identifiée au point 1 du présent bordereau, y compris chaque membre du consortium, de même que chaque entité pourvoyeuse de capacités et chaque sous-traitant fournissant plus de 10 % des fournitures, doit soumettre une déclaration signée au format ci-dessous, ainsi que la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection (Annexe 1) (insérez le formulaire a.14). La déclaration peut être fournie en version originale ou sous forme de copie. Si vous fournissez des copies, les originaux devront être transmis au pouvoir adjudicateur s'il en fait la demande.**

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous, soussignés, déclarons que:

- 1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier pour l'invitation à soumissionner n° <.....> du <date>. Nous acceptons intégralement, sans réserve ni restriction, ses dispositions.
- 2 Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et dans les délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes :  
Lot <description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits>
- 3 Le prix de notre offre **à l'exclusion** des pièces de rechange et des consommables, le cas échéant, est de (à l'exclusion des remises décrites au point 4):  
Lot
- 4 Nous accordons une remise de [<...> %], ou [<.....>] [dans le cas où le lot n° ... et le lot n°... nous seraient attribués].
- 5 La présente offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date finale de soumission des offres.
- 6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution comme demandé à l'article 11 des conditions particulières.
- 7 Notre société/entreprise [et nos sous-traitants] a/ont la nationalité suivante:  
<.....>
- 8 Nous soumettons la présente offre en notre nom [comme membre du consortium mené par [< nom du chef de file>] [nous-mêmes] \*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même marché. [Nous confirmons en tant que membre du consortium que tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché, que le chef de file est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du marché, y compris les paiements, relève de la responsabilité du chef de file et que tous les membres de l'entreprise commune/du consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du marché]. [Nous confirmons, en tant qu'entité pourvoyeuse de capacités, être conjointement et solidairement responsable au regard des obligations découlant du marché, y compris en ce qui concerne tout montant recouvrable.]
- 9 Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons, si cela est demandé, à fournir les preuves nécessaires conformément à la législation du pays dans lequel nous sommes effectivement établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion prévues. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration indiquant que notre situation n'a pas changé durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.  
Si cela est demandé, nous nous engageons également à fournir la preuve de la situation économique et financière ainsi que de la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection fixés pour le présent appel d'offres et mentionnés au point 16 de l'avis de marché. Les preuves documentaires demandées sont mentionnées dans la section 2.6.11 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).  
Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas les preuves requises dans un délai de 15 jours calendaires suivant la réception de la notification de l'attribution ou si les informations fournies s'avèrent être fausses, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.
- 10 Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 24 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni aucun lien équivalent

susceptible de fausser la concurrence avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties à l'appel d'offres au moment de la soumission de la présente candidature.

- 11** Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution des tâches. Nous reconnaissons aussi pleinement et acceptons que toute information inexacte ou incomplète fournie délibérément dans la présente candidature puisse entraîner notre exclusion du présent marché et de tout autre marché financé par l'UE/le FED.
- 12** Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de donner suite à cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du marché. Il n'encourt aucune responsabilité à notre égard en procédant de la sorte.
- 13** Nous reconnaissons pleinement et acceptons que si les personnes susmentionnées participent tout en se trouvant dans l'une des situations prévues dans la section 2.6.10.1.1. du PRAG ou que, si les déclarations ou les informations fournies s'avèrent être fausses, elles soient susceptibles d'être rejetées de la présente procédure et passibles de sanctions administratives sous la forme d'une exclusion et de sanctions financières représentant jusqu'à 10 % de la valeur totale estimée du marché en cours d'attribution et que ces informations puissent être publiées sur le site internet de la Commission européenne, conformément au règlement financier en vigueur.
- 14** Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, au système de détection rapide et d'exclusion, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

[\* Supprimez, le cas échéant]

[Si la déclaration est complétée par un membre du consortium:

Le tableau suivant contient nos données financières, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium. Ces données sont tirées de nos comptes annuels clos et de nos projections les plus récentes. Les estimations (qui ne figurent pas dans les comptes annuels clos) sont indiquées en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres ont été fournis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre <sauf cas particuliers prévus dans la note jointe au tableau>.

<b>Données financières</b> Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection indiqués dans l'avis de marché	<b>2 ans avant l'exercice en cours<sup>5</sup></b> <b>2016</b> <b>F CFA</b>	<b>Avant-dernier exercice</b> <b>2017</b> <b>F CFA</b>	<b>Dernier exercice</b> <b>2018</b> <b>F CFA</b>	<b>Moyenne<sup>6</sup></b> <b>F CFA</b>	<b>[Exercice en cours</b> <b>F CFA</b>
Chiffre d'affaires annuel <sup>7</sup> , à l'exclusion du présent marché					
Actif à court terme <sup>8</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Passif à court terme <sup>9</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
[Ratio de liquidité générale (actif à court terme / passif à court terme)	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet]

Le tableau suivant contient des statistiques concernant notre personnel, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium:

Effectif annuel	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours		Moyenne pour la période	
	Total général <sup>1</sup>	Domaines pertinents <sup>1</sup>	Total général <sup>1</sup>	Domaines pertinents <sup>1</sup>	Total général <sup>1</sup>	Domaines pertinents <sup>1</sup>	Total général <sup>1</sup>	Domaines pertinents <sup>1</sup>
Personnel permanent <sup>1</sup> <sub>2</sub>								
Autre personnel <sup>13</sup>								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)								

Nous vous prions d'agréer, <Madame/Monsieur>, l'expression de notre considération distinguée.

Nom et prénom: <.....>

Dûment autorisé à signer la présente offre au nom de:

<.....>

Lieu et date: <.....>

Sceau de la société/de l'entreprise:

Cette offre comprend les annexes suivantes:

<Liste numérotée des annexes avec les titres>

## Annexe 1 – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITÈRES D'EXCLUSION ET DE SÉLECTION

### Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection

[Le][La] soussigné[e] [nom du signataire du présent formulaire]:

(uniquement pour les personnes physiques) se représentant [lui][elle]-même	(uniquement pour les personnes morales) représentant la personne morale suivante :
Numéro de carte d'identité ou de passeport :  («la personne »)	Dénomination officielle complète : Forme juridique officielle : Numéro d'enregistrement légal : Adresse officielle complète : N° d'immatriculation à la TVA : («la personne»)

La personne n'est pas tenue de présenter la déclaration relative aux critères d'exclusion lorsque celle-ci a déjà été présentée aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur/administration contractante<sup>28</sup>, pour autant que la situation n'ait pas changé et que la période de temps écoulée depuis la date de la déclaration ne dépasse pas un an.

En pareil cas, le signataire déclare que la personne a déjà fourni la même déclaration relative aux critères d'exclusion aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Date de la déclaration	Référence complète de la précédente procédure

### [VII] [VIII] – Critères de sélection

[8] [9] déclare que la personne susmentionnée satisfait aux critères de sélection qui lui sont applicables à titre individuel, tels que prévus par les documents de l'appel d'offres, à savoir:	OUI	NON	Sans objet
a) elle a la capacité d'exercer l'activité professionnelle d'un point de vue légal et réglementaire, nécessaire à l'exécution du marché, conformément aux dispositions de la section 5 des instructions aux soumissionnaires ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) elle remplit les critères économiques et financiers applicables, mentionnés à la section 6 des instructions aux soumissionnaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) elle remplit les critères techniques et professionnels applicables, mentionnés à la section 6 des instructions aux soumissionnaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
[9] [10] si la personne susmentionnée est <b>soumissionnaire unique</b> ou <b>chef de file dans le cas d'un consortium</b> , elle déclare que:	OUI	NON	Sans objet
d) le soumissionnaire (y compris tous les membres du groupement en cas de consortium et les sous-traitants, le cas échéant) respecte l'ensemble des critères de sélection pour lesquels il sera procédé à une évaluation d'ensemble conformément aux documents de l'appel d'offres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### [VIII] [IX] – Justificatifs aux fins de la sélection

<sup>28</sup> La même institution ou agence.



Le signataire déclare que la personne susmentionnée peut fournir, sur demande et sans tarder, les documents justificatifs nécessaires énumérés dans les sections correspondantes des documents de l'appel d'offres et qui ne sont pas disponibles sous forme électronique.

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d'une autre procédure de passation de marché du même pouvoir adjudicateur<sup>29</sup>. Les documents ne doivent pas avoir été délivrés plus d'un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation :

Document	Référence complète de la précédente procédure
<i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i>	

*La personne susmentionnée est susceptible d'être rejetée de la présente procédure et est passible de sanctions administratives (exclusion ou sanction financière) s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies pour participer à la présente procédure.*

Nom et prénoms

Date

Signature

---

<sup>29</sup> La même institution ou agence.